Comment obtenir un duplicata de carte grise en quelques étapes

Pourquoi demander un duplicata de carte grise ?

Perdre son certificat d'immatriculation, plus communément appelé carte grise, arrive plus souvent qu'on ne le pense. Que ce soit à la suite d'un vol, d'une perte ou d'une détérioration du document, il est impératif de le remplacer rapidement. Sans ce document, vous ne pouvez pas circuler librement : les forces de l'ordre peuvent verbaliser, et la revente ou la cession du véhicule devient impossible. Heureusement, la procédure pour obtenir un duplicata est bien rodée, surtout si vous suivez les bonnes étapes.

Avant de commencer, sachez que la demande se fait désormais principalement en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ou via un professionnel habilité. Il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture pour ce type de démarche. Cependant, il faut être méthodique et rassembler les pièces justificatives nécessaires. Le site francetravail.fr, qui informe sur les métiers et les compétences dans la logistique et le e-commerce, rappelle régulièrement l'importance de la rigueur administrative dans ces secteurs.

Étape 1 : Déclarer la perte ou le vol

La première chose à faire, si votre carte grise a été volée, est de porter plainte. Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche. Cette démarche est cruciale : elle vous protège en cas d'utilisation frauduleuse de votre plaque d'immatriculation. Vous recevrez un récépissé de plainte, qui vous servira de justificatif lors de la demande de duplicata. Si vous avez simplement perdu le document (sans vol), vous pouvez faire une déclaration de perte en ligne sur le site de l'ANTS, ou sur l'honneur lors de la demande.

Ne négligez pas cette étape. Un duplicata ne peut être délivré sans preuve que l'original est bien perdu ou volé. Conservez précieusement le numéro de la déclaration, qu'elle soit faite en ligne ou auprès des forces de l'ordre. Ce numéro sera demandé dans le formulaire de demande.

Étape 2 : Rassembler les documents nécessaires

Pour que votre demande aboutisse sans accroc, il vous faut préparer plusieurs pièces justificatives. Voici la liste standard :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, ou titre de séjour).

- Un justificatif de domicile de moins de six mois (facture d'énergie, quittance de loyer, avis d'imposition).
- Le certificat de cession (si le véhicule a été acheté d'occasion récemment) ou la carte grise barrée de l'ancien propriétaire (si vous l'avez).
- Le procès-verbal de contrôle technique de moins de six mois si le véhicule a plus de quatre ans (sauf pour les véhicules de collection ou les deux-roues).
- Le récépissé de plainte ou la déclaration de perte (voir étape 1).

Attention : tous ces documents doivent être en version numérique (scan ou photo de bonne qualité). Les formats acceptés sont généralement le PDF, le JPEG ou le PNG. Assurez-vous que les informations sont lisibles et que les photos ne sont pas surexposées ou floues. Le site francetravail.fr, dans ses fiches pratiques sur les démarches administratives liées à l'emploi, met en avant l'importance de la qualité des justificatifs pour éviter les rejets de dossier.

Étape 3 : Faire la demande en ligne

La demande se fait via le téléservice de l'ANTS. Connectez-vous à votre compte FranceConnect ou créez un compte ANTS. Choisissez l'option "Demander un duplicata" dans le menu des démarches véhicules. Vous devrez renseigner le numéro d'immatriculation du véhicule et le numéro de formule de l'ancienne carte grise (si vous le connaissez encore). Ce numéro se trouve en haut à droite du document original.

Remplissez ensuite le formulaire en ligne en suivant les instructions. Vous devrez télécharger les justificatifs préparés à l'étape 2. Vérifiez que chaque document correspond bien au champ demandé. Une fois le dossier soumis, vous recevrez un numéro de dossier par e-mail. Ce numéro vous permettra de suivre l'avancement de votre demande.

Étape 4 : Payer les taxes

L'obtention d'un duplicata n'est pas gratuite. Le coût varie selon la région, le type de véhicule et sa puissance fiscale. En général, il faut compter entre 30 et 50 euros. Le paiement se fait en ligne par carte bancaire lors de la soumission du dossier. Si vous optez pour un professionnel habilité (comme un garagiste ou un expert-comptable), des frais de service supplémentaires peuvent s'ajouter.

Ne vous laissez pas surprendre : prévoyez un moyen de paiement valide. Le site vous indiquera le montant exact avant de valider la transaction. Conservez le reçu de paiement, c'est une preuve supplémentaire.

Étape 5 : Recevoir le certificat provisoire et la nouvelle carte grise

Une fois votre dossier accepté, vous recevrez un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) par e-mail. Ce document est valable un mois et vous permet de circuler immédiatement, à condition de l'imprimer et de le conserver dans le véhicule. Il est indispensable en cas de contrôle routier.

La carte grise définitive (appelée certificat d'immatriculation) vous sera envoyée par courrier recommandé à votre domicile sous un délai de 7 à 14 jours ouvrés. Si vous ne la recevez pas au bout de trois semaines, contactez le service client de l'ANTS via votre espace personnel.

Points de vigilance à chaque étape

Voici quelques erreurs fréquentes à éviter :

- **Ne pas déclarer le vol avant de faire la demande.** Sans plainte, la procédure de duplicata est bloquée et vous risquez des complications si le véhicule est impliqué dans une infraction.
- **Utiliser un justificatif de domicile trop ancien.** L'administration exige un document de moins de six mois. Pensez à vérifier la date.
- **Oublier le contrôle technique.** Pour les véhicules de plus de quatre ans, le contrôle technique doit être à jour. Sans lui, la demande est rejetée.
- **Ne pas vérifier l'orthographe de vos données.** Une erreur dans votre nom ou adresse peut entraîner un refus ou un envoi au mauvais destinataire.

Si vous êtes amené à changer de véhicule dans le cadre de votre activité professionnelle, par exemple en tant que livreur ou conducteur, gardez toujours une copie numérique de votre carte grise. Cela simplifie grandement les démarches en cas de perte. La rigueur dans la gestion des documents est un atout dans les métiers de la logistique et du transport, domaines sur lesquels francetravail.fr apporte régulièrement des conseils pratiques.

En cas de difficulté

Si la procédure en ligne vous semble complexe, vous pouvez vous faire accompagner par une maison de services au public (MSAP) ou par un professionnel habilité comme un expert-comptable ou un garagiste agréé. Le coût de cette prestation est libre, mais il vous évite les erreurs de dossier. Enfin, n'hésitez pas à consulter la FAQ de l'ANTS, qui répond à la plupart des questions courantes sur les duplicatas.

Obtenir un duplicata de carte grise n'est pas une démarche insurmontable. En suivant ces étapes dans l'ordre et en préparant vos documents avec soin, vous recevrez votre nouveau certificat sans stress. La clé est d'agir rapidement après la perte ou le vol, pour éviter toute interruption de votre mobilité.